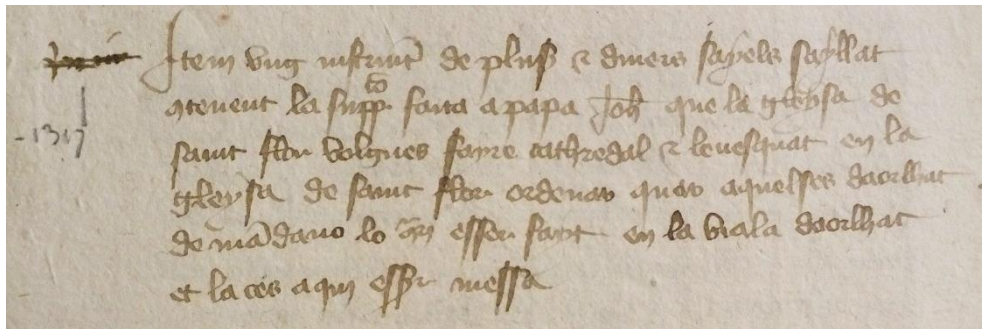


1317, création du diocèse de Saint-Flour



*Pétition de la ville de Saint-Flour au pape Jean XXII pour obtenir le siège épiscopal par préférence à Aurillac.
Archives municipales de Saint-Flour.*

Le diocèse de Clermont fut créé à la fin du III^e siècle ou au début du IV^e siècle, et Stremonius, ou Austremoine en fut le premier évêque. La majorité des églises sont fondées à l'époque carolingienne et l'ensemble du réseau paroissial est constitué autour de l'an mil. Au XIII^e siècle, cet immense diocèse était composé de 1100 paroisses et de sept archidiaconés (Clermont, Souvigny, Cusset, Billom, Brioude, Saint-Flour et Aurillac), vingt archiprêtres et trente-cinq abbayes. Boniface VIII (1294-1302) eut le projet de diviser le diocèse, mais c'est Jean XXII (1316-1334) qui finalement le mettra en œuvre en 1317. Jean XXII était originaire de Cahors. Il fut élu pape en 1316, s'établit à Avignon et entreprend de diviser les grands diocèses du sud de la France. Concernant le diocèse de Clermont, il souhaitait fixer le siège du nouvel évêché à Aurillac ou Brioude, mais les deux puissantes abbayes (Saint-Géraud d'Aurillac et Saint-Julien de Brioude) déclinèrent la proposition, préférant ne reconnaître aucun intermédiaire entre elles et le saint Siège, dont elles relevaient directement. C'est donc Saint-Flour qui sollicita cet honneur. La bulle d'érection fut lancée du palais d'Avignon le 9 juillet 1317. La ville est érigée au rang de cité, l'église prieurale, dans laquelle reposait le corps de saint Flour, devient cathédrale et les moines vont former le nouveau chapitre cathédral. La bulle de délimitation viendra plus tard, le 14 février 1318 ; elle spécifiait les limites du nouveau diocèse qui comprenait les archiprêtres de Saint-Flour, Aurillac, Langeac, Brioude et Blesle - Mauriac restant rattaché à Clermont - ce qui représentait 290 à 300 paroisses, 68 prieurés, 6 abbayes, 3 commanderies, 6 hôpitaux et 13 maladreries.

Pascale Moulier
Archiviste diocésain